

N° 2021-121

DEPARTEMENT :  
**YONNE**  
CANTON :  
**THORIGNY-SUR-OREUSE**  
COMMUNE :  
**SOUCY**

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

## ARRÊTE DU MAIRE

**OBJET – FERMETURE TEMPORAIRE A LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT  
« RUE DU QUINCONCE »**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la route,  
VU la demande en date du 06 septembre 2021 de la société idRD – 9 rue de l'Industrie – 89100  
Malay le Grand, pour des travaux de branchement de gaz au 8 rue du Quinconce,  
**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité publique,

### ARRÊT O N S

**ARTICLE 1** : En raison de travaux de branchement de gaz au 8 rue du Quinconce, qui débiteront à compter du 27 septembre 2021, la circulation et le stationnement seront interdits sauf riverains et services d'urgence tous les jours même le week-end durant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise assurera la signalisation du chantier.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 4** : Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Sens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie sera adressée à :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
- La Gendarmerie de Sens
- La Poste
- La SNAVEB

Fait à Soucy le 14 septembre 2021



Le Maire,  
Laurence SCHOENBERGER